

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Administration générale

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 29 mars 2019

modifiant l'arrêté du 7 février 2019 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

NOR : TREK1908357A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2018 fixant les taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté du 7 février 2019 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1er de l'arrêté du 7 février 2019 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts est modifié comme suit :

Retirer : 16 LE PAVEC Jean

Ajouter : Après 78 CASTEL Serge, 79 BLONDEAU Nicolas

Le reste sans changement.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire et la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 29 mars 2019

Pour le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et
solidaire et par délégation,
Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation
et par délégation,
Le chef du centre interministériel de gestion des IPEF

Rémy GAUBE